



CH-2501 Bienne, OFCOM, mag

Aux destinataires figurant sur la liste annexée

Référence du dossier : mag
Dossier traité par : Gian-Luca Marsella

Bienne, le 15 janvier 2009

Consultation relative à la demande d'autorisation de transfert d'une concession pour la diffusion d'un programme radio OUC dans la zone Arc lémanique

Madame, Monsieur,

Fin août 2007, l'OFCOM avait mis au concours 54 concessions, soit 41 concessions pour la diffusion de programmes radio OUC locaux et régionaux, et 13 concessions pour la diffusion de programmes régionaux de télévision. Le 7 juillet 2008, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a accordé une concession à 27 stations de radio OUC et à 6 chaînes de télévision régionale qui étaient seules candidates pour leur région. Le 31 octobre 2008, le DETEC a octroyé 14 concessions de radio OUC et 7 concessions de télévision régionale dans les régions où plusieurs candidats étaient en lice (2^{ème} étape).

Dans la zone de desserte Arc lémanique, le DETEC a retenu les candidatures des stations existantes Radio Lac, Rouge FM et Lausanne FM. Le dossier de One FM a été écarté au profit de la candidature de Buzz FM. Cette dernière avait soumis un concept de programme novateur, nettement axé sur l'information. En outre, le DETEC a rejeté le projet anglophone de Léman Local Radio.

Le 7 novembre 2008, Buzz FM SA (en formation) a annoncé à l'OFCOM vouloir transférer sa concession à One FM SA. Dans un document remis à l'OFCOM en date du 23 décembre 2008, cette dernière explique comment elle entend remplir le mandat de prestations dans le domaine de l'information fixé par la concession originale du 31 octobre 2008.

Par la présente, nous vous soumettons cette demande de transfert de Buzz FM pour prise de position. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sous forme électronique à l'adresse www.ofcom.admin.ch => Radio et télévision (Actualités).

Vous pouvez nous faire parvenir votre prise de position jusqu'au vendredi 13 février 2009 au plus tard, par courriel, à l'adresse suivante: rtv-ausschreibung@bakom.admin.ch.

Référence du dossier : mag

A l'issue de la consultation, les prises de position seront transmises à Buzz FM SA et One FM SA afin que celles-ci puissent faire valoir leur droit d'être entendu.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office fédéral de la communication OFCOM

Martin Dumermuth
Directeur

Annexe: liste des destinataires de la consultation